

**COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES**  
**BUDGET PRIMITIF**  
**2018**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**1- les Dépenses de fonctionnement**

**Charges à caractère général (chap. 11)**

L'objectif 2018 sera de stabiliser ces dépenses.

Cependant, il faudra tenir compte notamment de la hausse des taxes sur le carburant et de la forte probabilité que la commune doive, en 2018 encore, assumer l'entretien du réseau d'Alcyon.

Le passage d'un certain nombre d'espaces-verts en mode « minéral », associée à la vigilance maintenue sur les consommations dans les bâtiments, devraient permettre de diminuer la ligne « eau-assainissement » déjà stabilisée depuis 2016.

La mise en LED de la Halle des Sports en 2017 ainsi que la rénovation du chauffage de l'école Mistral prévue à l'été 2018, associées aux divers travaux d'amélioration de performances énergétiques, devraient conduire à ramener également les dépenses d'électricité à leur niveau de 2016.

Concernant les **dépenses de téléphonie** (déjà en baisse en 2017), la flotte et les abonnements « mobiles » ont été mis en concurrence et attribués à un nouveau prestataire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, générant une économie de 3.000,00€ sur trois ans. Concernant la téléphonie fixe, les négociations sont en cours avec différents opérateurs et doivent aboutir au lancement et à l'attribution d'un marché en 2018.

A noter un effort important cette année sur les **formations du personnel** avec un budget qui passera de 10.000 à 20.000€ : renouvellement ou validation de CACES, 1 permis poids-lourd (techniques), formation 1<sup>er</sup> secours et extincteurs (crèche, ASTEM, ALSH, Hôtel de Ville), HACCP (cuisine centrale).

La ligne « frais de nettoyage » sera portée à 55.000,00 € pour tenir compte de l'externalisation de l'entretien des écoles primaires Amandiers et Mistral suite aux départs en retraite de 3 agents d'entretien l'an passé. Cette charge à caractère général trouvera donc sa compensation en dépenses de personnel et en dépenses de produits d'entretien, **pour une opération qui doit permettre à la commune d'économiser près de 45.000€ par an.**

La commande publique continue d'être suivie de très près par le service finances-comptabilité, les chefs de service et la direction générale avec notamment la mise en place de tableaux de suivi mensuel par service affinés d'année en année.

## Le personnel communal (chapitre 012)

Pour 2018, il faudra encore tenir compte :

- de l'effet GVT ;
- de la revalorisation indiciaire ;
- des avancements d'échelon et de grade ;
- des astreintes PM et techniques et des heures supplémentaires ;
- de l'augmentation substantielle des charges.

mais aussi :

- **du régime indemnitaire avec la mise en place en 2018 du RIFSEEP et la création d'une prime de fin d'année.**

Cependant, les nombreux départs en retrait opérés en 2017 et début 2018 avec le recrutement d'agent ayant moins d'ancienneté ou encore l'externalisation de l'entretien des écoles primaires associés au non remplacement pour cette année au moins du chargé de communication permettent d'envisager une diminution des dépenses et charges de personnel en 2018.

S'il n'y a pas de recrutement prévu cette année, des contrats ont été renouvelés, notamment pour les services techniques, et ce, malgré la fin en avril du contrat aidé (financé à 60% via la Mission Locale) d'un agent de voirie ainsi que celui d'un emploi d'avenir en juin prochain. **L'Etat ayant mis fin aux dispositifs aidés, ces contrats seront entièrement à la charge de la collectivité.**

Les recrutements de saisonniers habituels seront maintenus dans les services enfance-jeunesse et techniques pour un montant avoisinant les 100.000,00€.

Il conviendra donc de veiller toujours plus à la gestion rigoureuse des heures supplémentaires (gestion stricte des plannings, récupération plutôt que rémunération)...

**Au final, le BP 2018 prévoit un chapitre 012 de 2,85 millions d'euros contre 3,19 au BP 2017.**

*\*Glissement-Vieillesse-Technicité : impact cumulé sur la masse salariale des promotions et mutations (glissement), des progressions des rémunérations à l'ancienneté (vieillesse) et de l'augmentation des qualifications (technicité).*

## Charges de gestion courante (chapitre 65)

Il conviendra en 2018 de stabiliser également le niveau de ces dépenses.

Elles comprennent en particulier :

- la participation communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de 126.883,00 € ;
- La subvention au CCAS de 66.166,29 € (en diminution par rapport à 2017 du fait de l'excédent cumulé de 13.471,47€ constaté sur cet exercice) ;
- Le forfait scolaire alloué à l'école privée Saint Andéol qui sera de 43.554,65 € pour 2018 (stable) ;
- les subventions aux associations pour un montant total de 123.500,00€ ;

- Les contributions aux divers syndicats : RAO, Syndicat mixte d'électrification.

La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ne devrait pas augmenter. Cependant, l'an passé le prévisionnel annoncé était de 86.732,00€, il a finalement atteint **111.084,00€**. C'est ce dernier montant qui devrait être maintenu, à moins d'une nouvelle mauvaise surprise.

Les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront de 51.100,97 €.

Les dotations aux amortissements (dépenses de fonctionnement, chapitre 042) s'établissent à **219.635,45 €** mais elles trouvent, par une opération d'ordre, leur contrepartie en recettes d'investissement.

**L'objectif 2018 est d'arriver, malgré les contraintes financières, à une diminution des dépenses réelles de fonctionnement en se rapprochant des 5,2 millions d'euros de dépenses à la fin de l'exercice.**

## **2- Les Recettes de fonctionnement**

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**.

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **8.30% pour la taxe d'habitation,**
- **20.80% pour la taxe sur le foncier bâti,**
- **57.11% pour le foncier non bâti.**

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne proviendra que d'un effet base.

Le PLF 2018 a prévu que les bases fiscales augmenteraient de **1.2%**.

Les bases notifiées à la commune en ce sens le 19 mars dernier permettent d'envisager un produit fiscal 2018 de **1.734.000,00 €**.

Les exonérations de Taxe d'habitation qui vont s'appliquer à 80% des contribuables dès 2018 seront compensées (sur la base 2017) par l'Etat auprès des collectivités territoriales mais sans visibilité claire après 2020.

Concernant les autres recettes de fonctionnement :

Cette année les dotations de l'Etat aux collectivités étaient censées ne plus diminuer. Or, un écrêtement a été créé pour les communes ayant un potentiel fiscal supérieur à un seuil défini par l'Etat.

En 2017, la DGF était de 85.677,00 €.

Bien qu'à ce jour le montant des dotations ne soit toujours pas connu, **la commune étant frappée par l'écrêtement, la DGF 2018 devrait encore diminuer à environ 62.000,00 €.**

**Au final, en 2018, la commune aura perdu en DGF près de 355.000,00 € par rapport à 2013.**

Le montant de **l'attribution de compensation** versée par la communauté de communes CCAOP reste stable à **2.153.165,86€.**

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut citer :

Le produit des **loyers** (appartements),

**Le produit des services gérés en régie** (restauration municipale, crèche, CLSH, salles communales,...) et celui lié aux occupations du domaine public qui devraient augmenter légèrement cette année en raison de la révision des tarifs existant (restauration municipale, location salles ERR, Balade du Plan de Dieu...) ou la création de nouveaux tarifs (ODP, mise à disposition de la Halle des Sports),

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA),

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales,

**La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux que l'on peut estimer prudemment à 150.000,00 € en 2018.**

**On peut envisager des recettes de fonctionnement en légère hausse en prévisionnel à 5,5 millions d'euros.**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1-Les Dépenses d'investissement

2018 sera l'année de démarrage des travaux de requalification urbaine du secteur rond point des Amandiers – avenue du Mont-Ventoux- entrée de ville (place de la Poste – av. F. Gonnet).

C'est par la requalification de l'entrée de ville que ce chantier démarrera en 2018.

Il convient, dès le budget primitif, de prévoir les dépenses suivantes :

- **Frais d'études et maîtrise d'œuvre : 70.000,00€,**
- **diagnostics et traitement éventuel de l'amiante : 20.000,00€,**
- **Acquisitions foncières : 200.000,00€.**

Les autres phases des travaux d'aménagement seront inscrites au budget lors d'une **décision modificative à venir** en fonction de l'aboutissement des études mais surtout de la notification et du montant des **subventions demandées auprès de l'Etat, de la Région et du département.**

La commune envisage également le **recours à l'emprunt** pour financer une partie du coût de l'aménagement.

L'ensemble de ces travaux de requalification de l'entrée de ville devraient avoisiner le million d'euros.

Les autres projets sont :

- La finalisation des travaux pour l'aménagement de l'ancien Centre Médico-social en un logement d'accueil d'urgence et deux appartements locatifs : 153.000,00 €.
- La rénovation électrique thermique et du chauffage de l'école Frédéric Mistral ainsi que la remise aux normes de l'alarme incendie et la modernisation de l'alarme intrusion lors des vacances d'été 2018 : 163.000,00 €.
- La mise en conformité pour les PMR de la bibliothèque et de l'Eglise conformément à l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la commune validé par M. le Préfet.
- Divers travaux de voirie dont des ralentisseurs : 23.000,00€ ainsi que la reprise conjointement avec la CCAOP d'un tronçon de la couche de roulement du chemin de Piolenc : 8.500,00€.
- L'acquisition foncière avec Sérignan pour le projet de caserne de pompiers commune : 97.000,00€.
- La participation 2018 de la commune à la création d'un rond-point afin de sécuriser le croisement RD43/chemin de Piolenc (déchèterie) : 86.000,00€.
- Divers travaux sur l'éclairage public : 16.000,00€.
- Divers travaux d'amélioration du traitement des eaux pluviales : 15.000,00€.

Parmi les équipements, à noter l'acquisition d'un nouveau four professionnel pour la cuisine centrale : 17.000,00€.

Il faut aussi noter le montant prévisible de l'annuité en capital de la dette soit 190.000,00€.

Au total, **les dépenses réelles d'investissement** inscrites au budget primitif 2018 seront de **1,6 million d'€**.

*Plusieurs demandes de subventions (recettes d'investissement) étant en cours d'instruction, **une décision budgétaire modificative** à venir permettra d'inscrire en dépenses d'investissement les projets qui n'auraient pas été retenus suite aux arbitrages du BP.*

## 2-Les Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- **des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat provenant de la section de fonctionnement soit **342.210,43 €**.
- **de la taxe d'aménagement** estimée à **35.000 €**.
- de la recette due au titre du FCTVA en 2017 : **128.202,68 €**.
- Diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **219.635,45€ (dotations aux amortissements)**.
- Le report de l'excédent d'investissement : **256.384,15€**.
- **Le virement de la section de fonctionnement** (chap. 021) : **378.904,81 €**.

A venir lors d'une prochaine **décision modificative** :

- **Les subventions sollicitées** (Département, Région, Etat) :  
*Les attributions et subventions sont plus difficiles à obtenir en raison du contexte général de restrictions budgétaires.  
Cependant, la collectivité poursuit son programme de recherche systématique de subventions et de partenariat.  
Ainsi, à ce jour, 3 demandes de subventions ont déjà été demandées pour le projet de requalification urbaine pour un montant de **571.000,00 €**.  
Une autre demande concernant les travaux prévus à l'école Mistral sera effectuée auprès du Conseil Départemental au titre de la contractualisation pour un montant de **170.000,00€**.*
- **Le recours à l'emprunt** dont le montant sera déterminé au vu des estimations affinées du coût des travaux ainsi que de la notification et du montant accordé pour les subventions demandées.

**Le budget primitif 2018 va donc être marqué par des investissements importants qui seront encore augmentés lors d'une décision modificative en cours d'exercice.**